

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS348/4

8 août 2006

(06-3808)

Original: anglais

COLOMBIE – MESURES DOUANIÈRES APPLIQUÉES À L'IMPORTATION DE CERTAINES MARCHANDISES EN PROVENANCE DU PANAMA

Demande de participation aux consultations

Communication des Philippines

La communication ci-après, datée du 3 août 2006 et adressée par la délégation des Philippines à la délégation de la Colombie, à la délégation du Panama et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Me référant au document WT/DS348/1 et conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, j'ai l'honneur de demander que les Philippines soient admises à participer aux consultations demandées par le Panama en ce qui concerne certaines mesures douanières appliquées par la Colombie à l'importation de certaines marchandises en provenance du Panama.
